

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e VALENDUOC, notaire à Lannoy, et de M^e Florian GENNEVOISE et HOUZE, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

VILLE DE LANNOY
Rue de Lille, 4 et 4 bis

2 MAISONS

▲ ÉTAGES

A VENDRE

Par suite de licitation.

L'adjudication aura lieu le JEUDI 9 JUILLET 1885, à deux heures et demie de relevée, en l'étude et par le ministre de M^e VALENDUOC, notaire à Lannoy, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchiseur, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION : Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

VILLE DE LANNOY

Rue de Lille, 4 et 4 bis

Deux maisons à étages dont une avec porte-cochère et les fonds et terrain qui en dépendent, tenant en face à la rue de Lille, dernière à propriété de M^e Bessens-Maton et d'autre côté à celle de M^e Brancé, brasseur.

OCCUPATION : La maison avec porte-cochère est occupée par M^e Salomé pour suivre, et ses enfants.

Et l'autre maison est louée verbalement M^e Lepers, tailleur, moyennant un loyer annuel de 225 francs.

MODE DE VENTE : Ces deux maisons seront d'abord exposées en vente séparément, puis ensemble, et l'adjudication sera prononcée au profit du mode le plus avantageux.

MISES A PRIX : Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront repues sur les mises à prix de 2000 fr. Pour chacun des deux lots.

Préavis pour M^e Florian GENNEVOISE, avoué pour suivre la vente, sans soumission, et les deux lots.

Préavis pour M^e Léon HOUZE, demeurant à Lille, square Jusien, 11.

Préavis pour M^e Bessens-Maton, cabaretier, demeurant et domicilié à Lille, au Nouveau-Monde.

En la qualité de subrogé-tuteur ad hoc des deux mises à louer.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille le 9 mai 1885, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le JEUDI 9 JUILLET 1885, à deux heures et

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur G. GABELLES, père, vitrier, rue des Tours, 29, à Lille, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 17 juin 1885, à deux heures et demie du matin, pour délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union.

Il existe un état des lieux.

ARRETEMENT

Ces trois maisons sont tenus en bail emphytéotique de l'Hôpice de Roubaix, savoir :

Le long du quai de la Lys et dans la rue de Lille,

ENSEMBLE D'UNE CONTEMENTE, suivant mesurage, de 85 ares 80 centiares et l'assurance.

S'adresser, pour tous renseignements, aux dits M^e DUTHOIT et Jules LEFEBVRE

11,13a18-10/361

1825 Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

<p